



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2023/32

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 7

« Finances locales »

Séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

SOUS-DOMAINE : 7.1

« Décisions budgétaires »

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Frédéric DAUVIN, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON, Axelle FOUGA, Stéphane SAOUMA

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Myriam MECHRAOUI, Sabrina MAHIEU

OBJET :

Subventions aux associations
2023

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil municipal les prévisions budgétaires pour le versement d'une subvention aux diverses associations.

Il a présenté à l'assemblée les demandes de subventions ainsi que les budgets reçus à ce jour, et a demandé aux conseillers de fixer le montant à verser pour l'exercice 2023.

Le nombre de
conseillers

Municipaux en service
est de : 11

Organisme	Montant prévu	Montant attribué pour 2023
ARCSI	4000	3 000
ACCA	350	400
Omnisport Saint Papoul	100	100
OCCE coopérative scolaire	900	900
Secours catholique	100	100
Secours populaire	0	100
Restos du cœurs	200	100
Prévention routière	100	100
Souvenir français	50	50
Croix rouge	0	100

**CONVOCACTION C.M.
EN DATE DU :**
07/12/2023

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le CONSEIL :

APPROUVE l'attribution des subventions listées ci-dessus pour l'exercice 2023.

**AFFICHAGE EN DATE
DU :** 18/12/2023

**PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :** 18/12/2023

ADOpte À L'UNANIMITE ;

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION

PREFECTURE LE :

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

PAR PUBLICATION

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

LE :

A ISSEL, le 12 décembre 2023

Le secrétaire de séance

PAR DELEGATION RF Christophe BRUNEL

LE PREFECTURE DE CARCASSONNE

(signature) Contrôle de légalité

Préfecture de Carcassonne

Préfecture de Carcassonne

011-211101753-20231212-DE_2023_032-DE



Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON